

---

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic / Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 7 septembre 2011 à 10 h 15.**

---

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Bernier, Maurice – membre et président	Landry, Noël – membre
Boucher, Claude – membre	Lavoie, Michèle – membre
Bourassa, François – membre	Marquis, Denise – membre
Bureau, Sylvie – membre	Marinovich, Gérard – membre
Charette, Nicole – membre et trésorière	Perron, Gaétan – membre
Compagna, Alain – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Gagné, Laurian – membre	Raïche, Jean-Paul – membre
Gagnon, Langevin – membre	Robert, Nicole – membre et 2 <sup>e</sup> vice-présidente
Hamm, Vicki May – membre	Roy-Laroche, Colette – membre
Lacharité, Jean – membre	Roy, Robert G. – membre
Lamoureux, Bertrand – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 <sup>er</sup> vice-président

**PERSONNES INVITÉES :**

Fortin, Robert – directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

**PERSONNES-RESSOURCES :**

Blanchette, Jean-Louis – conseiller en développement  
Bureau, Andrée – conseillère en développement  
Desautels, Dominique – conseillère en développement  
Falcão, Caroline – conseillère en développement  
Quirion, Murielle – secrétaire de direction  
Saïkali, Michel – conseiller en développement économique  
Sévigny, Patricia – conseillère en développement  
Versailles, Louis – chargé de projets  
Wolfe, Marie-Hélène – directrice générale

**PERSONNES EXCUSÉES :**

Blanchette, Alexandre – membre	Masson, Réjean – membre
Goguen, Nathalie – membre et secrétaire	Viens, Jacques – membre
Grimard, Hugues – membre	

**PERSONNE ABSENTE :**

Martel, Marc-André – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

## **PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE**

Monsieur Maurice Bernier préside la séance et Madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président ouvre la séance à 10 h 19, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et aux fidèles partenaires. Il excuse les absents.

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Modifier le point suivant :

6.2.2 Composition de la CRRNT - demande du COGESAF : « Information » plutôt que « Décision »

Retirer le point suivant :

3.4 Nomination à la vice-présidence de la Table de concertation estrienne sur les véhicules hors route

**CRÉ-11-129** Il est proposé par Nicole Robert appuyée par Claude Boucher et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

### **2. PROCÈS-VERBAL DU 15 JUIN 2011**

#### **2.1. Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 juin 2011**

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 15 juin dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-11-130

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot  
appuyé par Noël Landry  
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 15 juin 2011 tel qu'il est présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## **2.2. Suivi au procès-verbal du 15 juin 2011**

En suivi au procès-verbal du 15 juin dernier, il est précisé ce qui suit :

**Point 6.1.1, page 7 - Transfert des activités de Paysages estriens à la CRÉ :** Les membres du conseil d'administration ont reçu le projet de protocole d'entente. Après validation du contenu dudit protocole d'entente, la direction générale et l'organisme Comité du patrimoine paysager Estrien procéderont à sa signature.

**Point 8.4.9, page 33 - Stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau :** À la suite des décisions prises, une version révisée du cadre de financement a été acheminé aux partenaires. Il a été convenu que les sommes non engagées en 2011-2012 pouvaient être reportées en 2012-2013, advenant le cas où une MRC ne pourrait se prévaloir du montant qui lui est réservé dans la première année prévue au cadre.

**Point 11.2, page 39 - Congrès FQM 2011 :** Le comité organisateur est à pied d'œuvre pour que l'Estrie soit mise en valeur lors du congrès. Des gens de toutes les MRC collaborent aux travaux. Outre l'art de vivre, l'innovation sera au cœur du kiosque. La directrice générale souligne la contribution de partenaires, tels que : BRP, les chefs, etc., à cet événement

Monsieur Bernier soulève le travail remarquable du comité organisateur et celui de M. Jacques Demers. Il souligne également la très grande collaboration des MRC et la Ville de Sherbrooke. Il profite de l'occasion pour rappeler et inviter les élus de l'Estrie à participer en grand nombre à ce congrès.

**Point 11.3, page 39 - Centre de communication santé de l'Estrie :** Compte tenu de l'ordre du jour chargé, Monsieur Georges St-Louis sera invité à présenter le rapport d'activité du Centre de communication santé de l'Estrie lors de la prochaine rencontre.

## **3. AFFAIRES INTERNES**

### **3.1. Accueil du représentant de la MRC des Sources - Langevin Gagnon**

Le président souligne la présence du représentant de la MRC des Sources, M. Langevin Gagnon, maire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud. Au nom de tous les membres du conseil d'administration, il lui souhaite la bienvenue et lui demande de se présenter brièvement auprès de l'assemblée.

### **3.2. Accueil du représentant au siège « capital humain » - Gaétan Perron**

Le président souligne la présence d'un nouveau représentant au siège « capital humain », M. Gaétan Perron. Monsieur Perron est issu du milieu de l'éducation et il occupe la fonction de président de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, est directeur général de la municipalité de St-Isidore-de-Clifton et est également président de la Table des présidents et directeurs généraux des commissions scolaires de l'Estrie. Au nom de tous les membres du conseil d'administration, il lui souhaite la bienvenue et lui demande de se présenter brièvement auprès de l'assemblée.

### **3.3. Nomination au comité d'évaluation du Fonds de développement régional (FDR)**

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du FDR indique que le comité d'évaluation de projets est composé de six (6) membres du conseil d'administration, dont quatre (4) élus et deux (2) représentants de la société civile, ayant des compétences diversifiées;

CONSIDÉRANT QU'un poste dévolu à un représentant de la société civile s'est libéré au sein du comité.

CRÉ-11-131

**Il est proposé par Laurian Gagné  
appuyé par Robert Y. Pouliot  
et résolu :**

DE nommer M<sup>me</sup> Denise Marquis au comité d'évaluation du FDR.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3.4. Table de concertation estrienne sur les véhicules hors route - Nomination à la vice-présidence**

*(Retiré)*

### **3.5. Gestion des ressources humaines - remplacement de congé de maternité**

La directrice générale informe les membres que Patricia Sévigny, conseillère en développement à la CRÉ de l'Estrie, quittera, pour une durée d'un an, ses fonctions afin de profiter du congé parental. M. Jacques Bernard assurera l'intérim de Madame Sévigny. Il entrera en fonction vers le 20 septembre 2011. Le président profite de l'occasion pour souhaiter bon congé à Madame Sévigny.

#### 4. **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012 / SUIVI ET MISE EN ŒUVRE**

##### 4.1. **Axe 2 - Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement**

###### 4.1.1. **Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) - Rapport annuel**

Monsieur Bernier accueille les coprésidents de la Table estrienne de concertation interordres en éducation, Mme Lucie Laflamme, de l'Université de Sherbrooke et M. Michel Bernard, de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke. Ils sont accompagnés de M. Éric Campbell, coordonnateur du projet PRÉE.

Ils présentent aux membres du conseil le rapport annuel 2009-2011 des activités menées au regard du dossier de la persévérance scolaire piloté par le Projet PRÉE. Ils présentent également les grandes lignes du plan d'action 2006-2011 et les cibles visées pour 2011. Ils rappellent les orientations stratégiques et les champs d'intervention prioritaires. Les efforts réalisés pour les années 2009-2011 ont servi à développer et à consolider les actions et les acquis.

Monsieur Campbell présente rapidement les réalisations, telles que le site internet, une chaire de recherche sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez le jeune enfant, des dépliants sur la lecture et l'écriture destinés à des jeunes de différents groupes d'âge, etc.

Toutes ces actions, ajoutées à celles déjà menées par les partenaires, auront contribué à l'amélioration des taux de décrochage scolaire de la région et à l'augmentation de la diplomation après cinq (5) ans.

Monsieur Campbell ajoute l'importance du partenariat avec le milieu municipal et les MRC de l'Estrie dans le cadre de l'Entente spécifique 2011-2016. Les membres de la TECIÉ souhaitent un appui moral des élus à l'égard de la persévérance scolaire et de la réussite éducative en Estrie et de façon plus spécifique, que l'ensemble des MRC soit : i) porteur privilégié du message reconnaissant l'importance que leurs jeunes obtiennent un diplôme ou une qualification; ii) partenaire actif dans la mise en œuvre d'une tournée des MRC organisée par la TECIÉ; iii) active pour identifier et cibler un ou des projets mobilisant pour leur territoire en fonction de leurs besoins et, le cas échéant, des sommes pourront être versées par le PRÉE pour la réalisation desdits projets.

Plusieurs échanges s'ensuivent et Madame Roy-Laroche stipule un souhait afin qu'il y ait plus de solidarité pour englober les quatre (4) municipalités situées sur le territoire du Granit qui ne font pas partie des commissions scolaires de la région administrative de l'Estrie.

Madame Marquis questionne l'achalandage de l'école Le Goéland en faisant le lien entre le décrochage scolaire et le possible retour aux études. Monsieur Bernard confirme qu'à ce centre de formation, l'achalandage est demeuré stable, mais ajoute qu'une augmentation significative est constatée aux centres de formation pour adultes.

Le président, Monsieur Bernier, remercie Madame Laflamme et Messieurs Bernard et Campbell pour cette présentation et manifeste sa satisfaction face aux résultats obtenus jusqu'à ce jour. Il souligne que cette façon d'engager les élus locaux est une bonne décision. Il conclut en rappelant l'importance que chaque territoire s'implique dans des démarches visant la persévérance scolaire et la réussite éducative.

#### **4.2. Axe 4 - Accélérer le processus d'adaptation économique de la région**

##### **4.2.1. Aéroport de Sherbrooke - rapport de la phase I de l'étude**

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2010, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a nommé un comité de travail ayant, entre autres, comme mandat de développer une position régionale quant au maintien et au développement des installations aéroportuaires;

CONSIDÉRANT QUE la première phase du travail de ce comité était d'obtenir la reconnaissance de l'aéroport de Sherbrooke comme un actif régional de la part de chacune des MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QU'avant de donner cet appui, plusieurs MRC veulent un portrait des possibilités de développement économique utilisant l'aéroport;

CONSIDÉRANT QU'il a été décidé, le 29 septembre 2010, de participer à une étude pour explorer des potentiels de niche de marché pour des projets permettant le développement économique de la région en utilisant le potentiel de l'Aéroport (Résolution CRÉ-10-138);

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail considère qu'il y a lieu d'explorer davantage le potentiel aéro-industriel.

**CRÉ-11-132**

**Il est proposé par Alain Compagna  
appuyé par Nicole Robert  
et résolu :**

D'engager une somme maximale de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$), à même l'enveloppe du FDR 2011-2012, volet Études et recherches, afin de réaliser la deuxième phase de l'étude sur les voies de développement économique utilisant l'aéroport de Sherbrooke;

DE mandater le comité de travail de la CRÉ de l'Estrie pour élaborer un montage financier, en collaboration avec d'autres partenaires publics du développement économique;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer l'entente pour la phase II.

##### **Adoptée à l'unanimité**

Le président mentionne que les membres du conseil d'administration ont reçu à huis clos les représentants de la firme Explorer Solutions et que ces derniers ont présenté les avancés de la phase I.

#### **4.2.2. Agroalimentaire - rencontre de concertation le 7 octobre 2011**

M. Michel Saikali explique aux membres du conseil d'administration la démarche de concertation visant à faire le point sur le Plan stratégique de développement du secteur agroalimentaire de l'Estrie 2004-2009. Il s'agit d'une initiative conjointe de la CRÉ de l'Estrie et du MAPAQ. L'activité se tiendra le 7 octobre prochain à Hôtellerie Le Boulevard. Les invitations seront acheminées sous peu.

Ce Forum fait suite à une rencontre de partage d'information tenue le 17 mars dernier avec les intervenants de ce secteur. Ce sera l'occasion pour tous de prendre connaissance de ce qui a été réalisé dans chacun des axes et d'actualiser cette planification pour les prochaines années (2012-2017). Cette rencontre permettra aussi de positionner le secteur agroalimentaire dans le développement économique régional. Tout au long de cette journée, une grande place sera laissée aux échanges, et ce, en mettant à profit les ressources, les connaissances et les compétences des intervenants de l'ensemble du territoire estrien.

Dans le contexte du dépôt du Livre vert pour une politique bioalimentaire, il est souhaité qu'un grand nombre d'élus soit présent à cette importante rencontre qui vise la définition d'une stratégie régionale en matière de développement agroalimentaire.

### **5. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)**

#### **5.1. État de situation des engagements**

M<sup>me</sup> Andrée Bureau présente le tableau des investissements du FDR 2011-2012 et des projets recommandés à ce jour. Elle mentionne également qu'un tableau des investissements par enjeu prioritaire est également joint audit document.

Il est suggéré de revoir la mise en page du tableau des investissements, compte tenu des trop petits caractères à l'impression.

#### **5.2. Recommandations de projets du comité d'évaluation**

##### **5.2.1. FDR-05-11-110 - plogg région de Mégantic**

CONSIDÉRANT QUE le 15 juin dernier, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a autorisé une contribution financière du FDR de 42 500 \$ au projet « plogg région de Mégantic »;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'évaluation du projet et de la décision d'investissement, l'organisme porteur du projet était « Lac en fête »;

CONSIDÉRANT QUE le comité responsable du projet a demandé à la CRÉ de changer l'organisme porteur pour Intro-Travail et Carrefour jeunesse Emploi du Granit;

CONSIDÉRANT QU'Intro-Travail et Carrefour jeunesse Emploi du Granit est membre actif du comité responsable du projet et s'intéresse à l'établissement des jeunes dans la région du Granit depuis plusieurs années par le biais de Place aux jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce changement ne modifie en rien la nature du projet.

**CRÉ-11-133**

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche  
appuyée par Nicole Charette  
et résolu :**

D'autoriser la signature du protocole d'entente avec Intro-Travail et Carrefour jeunesse Emploi du Granit pour le projet « plogg région de Mégantic ».

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.3. Ententes spécifiques**

**5.3.1. Entente spécifique de mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens :**

#### **Autorisation de signatures et engagement des sommes du FDR**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé en 2006-2007 une entente spécifique de cinq (5) ans sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle découle du *Plan de mobilisation et d'action 2006-2016* adopté par la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) en 2006;

CONSIDÉRANT QUE le premier plan d'action 2006-2011 et l'entente actuelle se terminent cette année;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maintenir l'adhésion et la mobilisation de l'ensemble de la communauté estrienne, afin d'améliorer la situation régionale en matière de réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE ce phénomène en est un complexe et multifactoriel qui commande des efforts de longue haleine;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'actuelle entente spécifique sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens souhaite poursuivre les travaux menés au regard de la persévérance;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 2 a fait de la persévérance scolaire l'un de ses enjeux prioritaires sur lesquels, l'emphase sera mise pour les deux (2) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a autorisé d'entamer des négociations en vue de conclure une entente spécifique de cinq (5) ans pour la réalisation d'un second plan d'action 2011-2016 en matière de mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation en Estrie lors d'une séance régulière tenue le 24 novembre 2010 (CRÉ-10-182).

**CRÉ-11-134**

**Il est proposé par Gaétan Perron  
appuyé par Robert G. Roy  
et résolu :**

DE désigner Jean-Paul Raïche, à titre de représentant de la CRÉ de l'Estrie au comité de gestion de l'entente;

DE confirmer la contribution de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) pour les cinq (5) prochaines années de l'entente;

D'autoriser le transfert du solde résiduel de la première entente spécifique sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens à la présente entente;

D'autoriser le président de CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**Autorisation de signatures et engagement des sommes du FRIJ**

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie sera partenaire de l'entente spécifique sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Forum jeunesse Estrie se réunira le 19 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la convention liant le Secrétariat à la jeunesse, la CRÉ de l'Estrie et le Forum jeunesse Estrie se termine le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie finance d'autres initiatives en persévérance scolaire via le Fonds régional d'investissement jeunesse, volet projets structurants locaux.

**CRÉ-11-135**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyée par François Bourassa  
et résolu :**

DE réserver une somme maximale de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (225 000 \$) sur trois (3) ans, à même l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), laquelle somme sera répartie comme suit :

- CENT QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS (145 996 \$) à même l'enveloppe du FRIJ 2011-2012; et
- SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE QUATRE DOLLARS (79 004 \$) à même l'enveloppe du FRIJ 2012-2013;

QUE cette décision soit effective sous réserve de l'autorisation du conseil d'administration du Forum jeunesse Estrie.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **5.3.2. Entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie - suivi des travaux**

Andrée Bureau informe les membres que l'entente cheminera dès cette semaine auprès des ministres pour signature. Dès que complété, il sera possible d'aller en appels à projets pour les bourses destinées aux artistes, pour les organismes de la Ville de Sherbrooke et pour les projets dans les territoires de MRC.

La directrice générale informe les membres sur les deux correspondances qui ont été échangées entre le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la CRÉ de l'Estrie. Essentiellement, la difficulté rencontrée lors des négociations avait pour objet le libellé quant à la prise de décision de la CRÉ de l'Estrie sur les bourses à accorder aux artistes. La CRÉ désirait que soit inscrit « prendre une décision d'investissement », alors que le CALQ exigeait que ce soit « autoriser les projets recommandés par le comité de sélection ». La CRÉ a acquiescé à la requête du CALQ.

Toutefois, le président de la CRÉ de l'Estrie rencontrera M. Yvan Gauthier, président et directeur général du CALQ le 21 octobre prochain, afin d'échanger sur les modes de collaboration que le CALQ établi avec notre région et sur les meilleurs mécanismes à mettre en place pour faciliter les relations entre la CRÉ et le CALQ pour le bien du développement des arts et des lettres en Estrie.

## **6. COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE**

### **6.1. Règles de fonctionnement - modifications**

Jean-Louis Blanchette présente les modifications apportées aux règles de fonctionnement. Il attire l'attention sur un ajout à l'article 4, un ajout à l'article 8, la désignation des commissaires selon la décision de la CRÉ de l'Estrie à l'article 8 et la modification de l'article 9 où tous les postes sont renouvelables en même temps.

CRÉ-11-136

**Il est proposé par Vicki May Hamm  
appuyée par Langevin Gagnon  
et résolu :**

D'accepter les modifications apportées aux règles de fonctionnement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire telles que présentées.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.2. Composition de la CRRNT**

**6.2.1. Nomination des membres**

CONSIDÉRANT QUE les commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) sont désignés par un collège électoral provenant de leur secteur;

CONSIDÉRANT QU'à partir des nominations reçues, il revient aux membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie de désigner les commissaires;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des commissaires est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures suivantes ont été proposées par les collèges électoraux :

- Milieu forestier privé (2 postes)
  - André Roy -
  - Statutaire : Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie - à venir
- Milieu de l'environnement et de la conservation (2 postes)
  - Louise Gratton et Jean-Paul Raïche
  - Statutaire : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie - Jean-Paul Raïche
- Milieu de l'industrie forestière (1 poste)
  - Sylvain Lemay
- Milieu forestier public (1 poste)
  - Roch Grenier
- Milieu de l'enseignement, de la recherche en foresterie et de la sensibilisation forestière (1 poste)
  - Daniel Archambault
- Milieu des activités récréatives (1 poste)
  - Marie-France Bourdages et André Blais
- Milieu minier (1 poste)
  - Bruno Landry
- Milieu énergétique (1 poste)
  - Jean-Jacques Caron
- Milieu de la faune (1 poste)
  - Michel Dufort
- Milieu municipal (7 postes)
  - Sylvie Harvey - Directrice générale de la MRC de Coaticook

- Guy Jauron - Directeur général de la MRC de Memphrémagog
  - Jean-Claude Dumas - Élu de la MRC du Haut-Saint-François
  - René Pelletier - Élu de la MRC du Val-Saint-François
  - Langevin Gagnon - Élu de la MRC des Sources
  - Lise Dubord - Aménagiste de la Ville de Sherbrooke
  - Patrice Gagné - Aménagiste de la MRC du Granit
  - Réjean Masson
- CRÉ de l'Estrie (1 poste)

CONSIDÉRANT QUE toutes ces personnes ont démontré leur intérêt à siéger au sein de la CRRNT de l'Estrie.

**CRÉ-11-137**

**Il est proposé par Sylvie Bureau appuyée par François Bourassa et résolu :**

DE nommer les personnes suivantes, pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 30 septembre 2013 :

- Milieu forestier privé (2 postes)
  - André Roy - Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
  - Statutaire : Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie - à venir
- Milieu de l'environnement et de la conservation (2 postes)
  - Louise Gratton - Corridor Appalachien
  - Statutaire : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie - Jean-Paul Raïche
- Milieu de l'industrie forestière (1 poste)
  - Sylvain Lemay - Domtar
- Milieu forestier public (1 poste)
  - Roch Grenier - Billots Sélect Mégantic
- Milieu de l'enseignement, de la recherche en foresterie et de la sensibilisation forestière (1 poste)
  - Daniel Archambault - Association forestière des Cantons-de-l'Est
- Milieu des activités récréatives (1 poste)
  - Marie-France Bourdages - Tourisme Cantons-de-l'Est
- Milieu minier (1 poste)
  - Bruno Landry - Consultant

- Milieu énergétique  
(1 poste)
  - Jean-Jacques Caron - Créneau ACCORD bio-industries environnementales
- Milieu de la faune  
(1 poste)
  - Michel Dufort - Fédération québécoise de la faune Estrie
- Milieu municipal  
(7 postes)
  - Sylvie Harvey - Directrice générale de la MRC de Coaticook
  - Guy Jauron - Directeur général de la MRC de Memphrémagog
  - Jean-Claude Dumas - Élu de la MRC du Haut-Saint-François
  - René Pelletier - Élu de la MRC du Val-Saint-François
  - Langevin Gagnon - Élu de la MRC des Sources
  - Lise Dubord - Aménagiste de la Ville de Sherbrooke
  - Patrice Gagné - Aménagiste de la MRC du Granit
- CRÉ de l'Estrie (1 poste)
  - Réjean Masson

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.2.2. Composition de la CRRNT - demande du COGESAF**

*(Retiré)*

#### **6.3. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II 2011-2012 Projets retenus**

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Ressources naturelles et de la Faune a annoncé le 24 mai 2011 la reconduction du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QU'un appel à projets a été lancé le 30 mai 2011 par la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE 53 projets ont été reçus;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique a tenu une rencontre le 5 juillet 2011 pour déterminer l'admissibilité des projets et que 48 projets ont été déclarés admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de l'Estrie ont mis en place des comités d'évaluation locaux pour l'analyse de leurs projets;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection de la CRÉ de l'Estrie s'est réuni le 19 juillet 2011 et a accepté 29 projets locaux et 5 projets régionaux.

**CRÉ-11-138**

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot  
appuyé par Langevin Gagnon  
et résolu :**

DE confirmer la sélection des 29 projets locaux et 5 projets régionaux acceptés par le comité pour un montant total de 616 093 \$, à même le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II 2011-2012;

D'adopter la répartition des frais de gestion telle que proposée;

D'autoriser le président ou la directrice générale à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.4. Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire**

Jean-Louis Blanchette mentionne que l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sur le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) est positif. Les fonctionnaires du MRNF et les professionnels de la CRRNT travaillent sur la position détaillée du MRNF, qui n'a pas accepté toutes les demandes qui lui sont adressées dans le cadre du PRDIRT.

### **7. PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE**

#### **7.1. Mise en place d'un comité de négociation**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a accepté, lors de la réunion du 29 septembre 2010, de mener les travaux devant conduire à la conclusion d'une alliance régionale pour la solidarité;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage, composé de partenaires provenant de l'ensemble des territoires de la région et de divers secteurs d'activité, a mené des travaux afin de proposer à la CRÉ de l'Estrie une démarche de mise en œuvre de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une alliance pour la solidarité représente une démarche régionale concertée et structurée;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une alliance pour la solidarité offre la possibilité de mettre en place un fonds pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et favoriser le développement social, grâce au soutien financier du Fonds québécois d'initiatives sociales;

CONSIDÉRANT QUE des partenaires, notamment l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie et les CSSS de l'Estrie, ont réservé des sommes afin de participer à la mise en œuvre de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE Centraide Estrie manifeste son intérêt à mettre le fonds Bâtisseurs communautaires à contribution dans une entente de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale relève de la mission d'Emploi Québec.

**CRÉ-11-139**

**Il est proposé par Nicole Charette  
appuyée par Vicki May Hamm  
et résolu :**

DE réunir au sein d'un comité de négociation les partenaires potentiels de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale, afin d'en déterminer la mise en œuvre et de conclure une entente de partenariat qui pourrait prendre la forme d'une entente spécifique.

D'invite les organisations suivantes à participer aux travaux du comité de négociation :

- Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
- Association des établissements de la santé et des services sociaux (CSSS) de l'Estrie
- Centraide Estrie
- Emploi-Québec
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

D'octroyer au comité de négociation, à partir des travaux réalisés par le comité de pilotage, le mandat de convenir d'une entente régionale qui comprendra :

- la structure de l'Alliance,
- un plan d'action régional,
- un cadre d'intervention,
- un cadre de financement,
- une proposition d'attribution des sommes découlant du Fonds québécois d'initiatives sociales.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Coordination régionale**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a accepté, lors de la réunion du 29 septembre 2010, de mener les travaux devant conduire à la conclusion d'une alliance régionale pour la solidarité;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 3 185 936 \$ a été attribuée à la CRÉ de l'Estrie en provenance du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour la signature d'une Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale, en vue de mettre en œuvre un plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a pu compter sur une contribution financière de 70 000 \$ pour les travaux de préparation de l'Alliance en provenance du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

CONSIDÉRANT QUE la coordination et la mise en œuvre de l'Alliance et de son plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale exigeront que la CRÉ de l'Estrie ait les ressources humaines et techniques suffisantes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage a reçu le mandat de proposer un cadre de financement et la répartition des sommes disponibles pour chacun des territoires et qu'il doit avoir les informations pertinentes sur les sommes disponibles.

**CRÉ-11-140**

**Il est proposé par Gérard Marinovich  
appuyé par Michèle Lavoie  
et résolu :**

DE réserver une somme maximale de 10 % de l'enveloppe disponible à la coordination de l'Alliance et de son plan d'action régional pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

DE s'assurer que cette somme permette de défrayer le salaire et les avantages sociaux d'une ressource humaine, à raison de 3 jours par semaine, les frais de déplacement et de représentation, les frais de gestion administrative, de même que l'organisation d'un événement de concertation régional annuel;

DE convenir du montant exact et du budget au moment où le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale aura confirmé la répartition de l'enveloppe sur les quatre (4) années.

### **Adoptée à l'unanimité**

Le président mentionne qu'il est important que les mandats divers permettent l'autofinancement et que cela ne tient même pas compte des impératifs de suivi et de supervision.

## 8. TABLE DE CONCERTATION ESTRIENNE SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE

### 8.1. État d'avancement des travaux avec le ministère des Transports

Louis Versailles mentionne que les membres ont reçu copie de la réponse du ministère des Transports du Québec (MTQ) à la correspondance acheminée en avril dernier. Le tout à la suite de la décision du conseil de demander la reconnaissance des particularités de la région, étant donné que la tenure des terres estriennes est majoritairement privée, la « permanence » ne peut être assurée. Le MTQ n'a pas acquiescé à la requête. Pour permettre aux responsables du dossier de saisir les enjeux propres à la région, Mme Stéphanie Cashman-Pelletier, responsable du dossier au MTQ, a été invitée à la rencontre de la Table tenue le 29 août dernier.

### 8.2. Rapport à déposer au ministère des Transports

Louis Versailles explique que le ministère des Transports du Québec (MTQ) attend le rapport de la CRÉ de l'Estrie sur les points suivants : les tracés, les conditions de succès et les échéanciers.

Il présente, à l'aide d'une présentation PowerPoint, les éléments qui constitueront le rapport préliminaire.

Louis Versailles conclut en mentionnant que les prochaines étapes suivant le dépôt des rapports par les CRÉ sont la consolidation par le MTQ de l'ensemble des rapports, une tournée du ministre délégué aux Transports, M. Norman MacMillan, à l'automne et la mise en œuvre des solutions dès 2012.

M. Claude Boucher, président de la Table de concertation estrienne sur les véhicules hors route mentionne que le projet, tel que présenté, sera très difficile à réaliser, compte tenu des coûts rattachés. Il ajoute que lors de la rencontre avec Mme Cashman-Pelletier, celle-ci a stipulé que la notion de « permanence » pourrait passer de 20 ans à 1 an. Il aurait donc lieu de demander à nouveau au MTQ de redéfinir la notion de « permanence ».

Des échanges entre les membres du conseil d'administration s'ensuivent.

M. Maurice Bernier confirme que la CRÉ de l'Estrie a le devoir de déposer ce rapport, mais force est de constater qu'il contient plus de questions que de réponses et qu'il ne s'agit aucunement d'une proposition formelle de sentiers permanents, mais plutôt qu'il s'agit de l'hypothèse permettant d'élaborer des sentiers durables en fonction de l'historique de ceux déjà existants.

CRÉ-11-141

**Il est proposé par Claude Boucher  
appuyé par Laurian Gagné  
et résolu :**

DE déposer le rapport au ministère des Transports du Québec avec les données présentées.

**Adopté à l'unanimité**

M. Maurice Bernier remercie le comité de la Table de concertation estrienne sur les véhicules hors route pour le travail accompli à ce jour dans ce dossier.

## 9. FORUM JEUNESSE ESTRIE

### 9.1. Plan d'action 2011-2012

Caroline Falcão présente le plan d'action et invite les membres du conseil d'administration à en faire une lecture attentive afin de connaître les mandats et objectifs que le Forum jeunesse Estrie s'est fixés pour la prochaine année.

### 9.2. Concours « Je prends ma place » - lauréat

Caroline Falcão rappelle aux membres que le Concours vise à valoriser, encourager et reconnaître l'implication citoyenne des jeunes dans leur milieu. Il s'agit d'un concours à l'échelle de la province, puisque les forums jeunesse des régions participantes collaborent activement au concours *Je prends ma place*, en analysant les candidatures et en effectuant la sélection des jeunes lauréats.

Cette année, le Forum jeunesse Estrie a reçu 9 belles candidatures et un jury de 3 personnes a eu la lourde tâche de trouver un lauréat.

La lauréate pour l'Estrie est donc Marie-Danielle Larocque qui s'est fortement impliquée dans le milieu étudiant du Cégep de Sherbrooke, tout en effectuant un retour aux études. La lauréate remporte une bourse de 1 000 \$ et elle participera à une activité de reconnaissance à Québec.

## 10. AFFAIRES RÉGIONALES

### 10.1. Demande d'appui des organismes de bassins versants

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a reçu des demandes d'appui de la part du COGESAF et de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau est une priorité identifiée par la CRÉ de l'Estrie dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement de l'Estrie 207-2012;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a élaboré une stratégie particulière d'intervention du Fonds de développement régional afin de soutenir les MRC, en collaboration avec les organismes de bassins versants de la région, dans la réalisation de projets prioritaires en matière de qualité de l'eau en conformité avec les plans directeurs de l'eau (PDE);

CONSIDÉRANT QUE le 25 février 2011, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a résolu d'intervenir auprès des autorités gouvernementales pour s'assurer que la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau (PDE) puisse être réalisée avec le soutien financier adéquat (CRÉ-11-050);

CONSIDÉRANT QUE sur les 17 PDE approuvés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), quatre (4) ont été réalisés par des OBV œuvrant en territoire estrien;

CONSIDÉRANT QUE les OBV sont maintenant reconnus dans la loi 27, soit la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

CONSIDÉRANT QUE les ressources financières à la disposition des OBV ne permettent pas de maintenir et de développer l'expertise nécessaire ni d'avoir les ressources humaines en nombre suffisant pour la réalisation des mandats qui leur sont confiés, soit élaborer et mettre à jour le PDE, en faire la promotion et en suivre la mise en œuvre.

**CRÉ-11-142**

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Gaétan Perron  
et résolu :**

DE soutenir les organismes de bassin versant estriens, de même que l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec, dans leurs demandes concernant l'obtention d'un financement adéquat pour la réalisation des mandats qui leur sont confiés, et ce, sur une période de cinq (5) ans, de même que la mise en place de programmes de financement permettant aux principaux intervenants en matière de gestion, de protection et d'actions visant la qualité de l'eau, notamment les municipalités et les MRC, d'être partenaires actifs pour la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau;

D'acheminer cette résolution à tous les organismes de bassins versants œuvrant sur le territoire de la région administrative de l'Estrie.

**Adoptée à l'unanimité**

Le président mentionne qu'il est nécessaire de traiter les points de décision avant les points d'information, étant donné que l'assemblée se terminera plus tard que prévu. Ceci dans le but de s'assurer de la présence du quorum à l'assemblée.

## **11. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES**

### **11.1. Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles : Mémoire sur le *Livre vert pour une politique bioalimentaire du Québec* intitulé « Donner le goût du Québec »**

Michel Saikali présente les principales conclusions du mémoire et il remercie les membres du conseil ayant participé à la réalisation de ce mémoire.

Le président demande si des ajouts sont souhaités, car la version définitive sera acheminée à l'Assemblée nationale à la suite de ce conseil.

**CRÉ-11-143**

**Il est proposé par Jean-Paul Raïche  
appuyé par Denise Marquis  
et résolu :**

D'adopter le mémoire sur le *Livre vert pour une politique bioalimentaire du Québec intitulé « Donner le goût du Québec »*, comme présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

M. Jean-Paul Raïche souligne l'excellent travail accompli par les membres du comité de rédaction dans l'élaboration de ce mémoire. Il est également stipulé que la CRÉ de l'Estrie ne participera pas aux auditions publiques de la Commission portant sur le Livre vert.

On poursuit avec les points d'information :

#### **10.2 Rencontre avec une délégation haïtienne le 22 juin 2011**

Le président informe les membres qu'une délégation haïtienne a visité une seule région du Québec en juin dernier : l'Estrie. Le but de la visite était de documenter les expériences liées aux mécanismes et aux stratégies de mise en œuvre de politiques et des démarches de développement, de gouvernance et d'aménagements du territoire. Il est possible qu'un forum ait lieu en Haïti en 2012.

### **11. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES**

#### **11.2. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune : Consultation publique sur les forêts de proximité**

Du 6 septembre au 11 novembre 2011, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) tient une consultation publique sur les orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité. Une séance d'information aura lieu à Sherbrooke, le 20 septembre prochain, de 19 h à 22 h à l'hôtel Delta.

La CRÉ de l'Estrie n'est pas responsable de cette consultation. Il s'agit plutôt du MRNF qui orchestrera cet événement. Une rencontre MRNF-CRÉ aura lieu la semaine prochaine pour obtenir plus d'information sur cette démarche.

La directrice générale mentionne que la CRÉ de l'Estrie proposera à sa CRRNT de préparer un mémoire pour ces consultations.

**11.3. Ministère de la Famille et des Aînés :  
Comité consultatif sur la répartition des places - état de situation**

La directrice générale informe les membres que le ministère de la Famille et des Aînés a refusé la désignation de deux (2) personnes de la CRÉ de l'Estrie au comité. Une première rencontre, convoquée avec un préavis de deux (2) jours et portant sur les besoins de la région, a été tenue sans la participation d'un représentant de la CRÉ faute de disponibilité.

Madame Wolfe soulève une réflexion quant au rôle que la CRÉ peut jouer au sein de ce comité, étant donné que la CRÉ n'a pas développé davantage d'expertise sur ce sujet à la suite du mandat de 2008 et que le mode de fonctionnement du comité ne lui permet pas de consulter le milieu.

**11.4. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :  
Nouvelle entente quadriennale**

Les membres ont reçu la correspondance du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. La réponse est déposée sur place.

Lors d'une prochaine TQR, le président souhaite que le MCCCCF rencontre les autres présidents de CRÉ du Québec, afin d'échanger sur les modes de collaboration et sur les meilleurs mécanismes à mettre en place pour faciliter les relations entre les CRÉ et le MCCCCF.

**11.5. Retour sur les travaux du comité technique sur le renouvellement du FDR de la  
Table Québec-Régions**

*(Reporté)*

**12. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 26 octobre 2011.

Avant de conclure, M. Jean-Paul Raïche prend la parole et invite les membres du conseil d'administration à assister en grand nombre à la 2<sup>e</sup> édition du Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau qui se tiendra du 23 au 25 octobre prochain, au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke.

**13. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-11-144** Il est proposé par **Jean-Paul Raïche**  
appuyé par **Bertrand Lamoureux**  
et résolu :

DE déclarer la levée de la séance à 12 h 24.

**Adoptée à l'unanimité**

MAURICE BERNIER, président

NATHALIE GOGUEN, secrétaire